

Tuiles S^{te} Foy

Omega 10



*Tuile terre cuite
à emboîtement
grand moule
fortement galbée*

11 MARQUES PIONNIÈRES, UN GROUPE LEADER

 **IMERYS**
Toiture

Caractéristiques



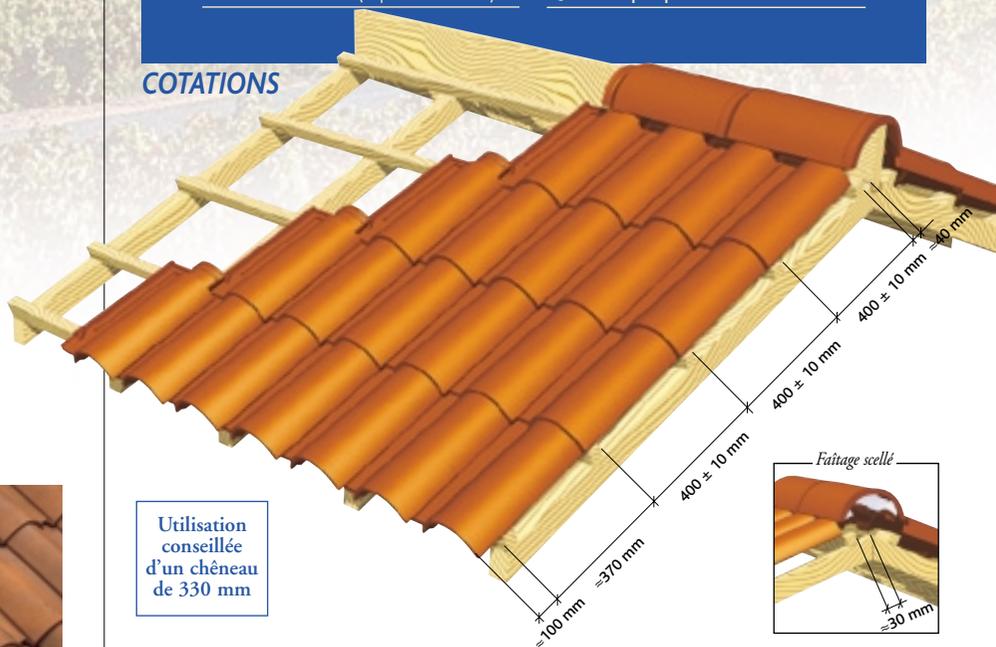
Réf. 104

L'Omega 10 Ste Foy, fleuron de la marque, est une grande tuile fortement galbée produite sur le site de Quincieux en Pays rhodanien. Son esthétique unique grâce à sa casquette débordante et à son arête cornet/plateau très prononcée lui permet de séduire un large public à la recherche d'une "esthétique canal" à un coût modéré. Elle offre un jeu de pose de 20 mm en longitudinal et de 25 mm en latéral, une large gamme d'accessoires spécifiques et esthétiques, tels les sous-fâtières ou les cassons d'arêtiers.

Ce modèle, comme tous ceux fabriqués par IMERYS Toiture, bénéficie de la signature qualité du leader français du marché de la couverture en tuiles. Position de leader qui s'affirme notamment dans les technologies de pointe mises en œuvre dans les 13 sites industriels du groupe.

Tuile à double emboîtement	Pose à joints droits
Longueur hors tout ≈ 495 mm	Poids au m ² ≈ 48,3 kg
Largeur hors tout ≈ 305 mm	Pureau catalogue ≈ 400 mm ± 10 mm
Poids unitaire ≈ 4,83 kg	Largeur utile ≈ 245 mm maxi de 0 à -25 mm
Nbre au m ² ≈ 10 (au pureau de 400 mm)	Quantité par palette : 240

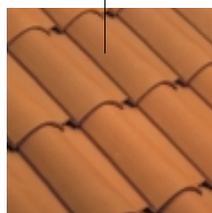
COTATIONS



Utilisation
conseillée
d'un chéneau
de 330 mm

COLORIS

Rouge



Rouge Nuancé



Vieilli Masse (1)



(1) sur commande

Nuancé Paille



Vieilli Nuancé /Fond Rouge

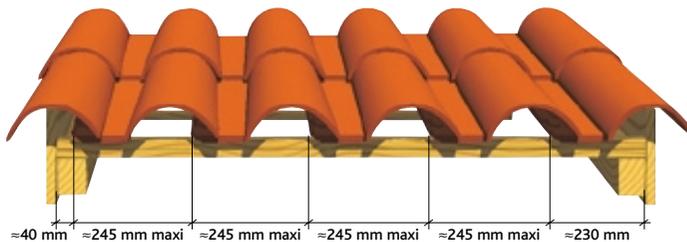


Vieux Toits

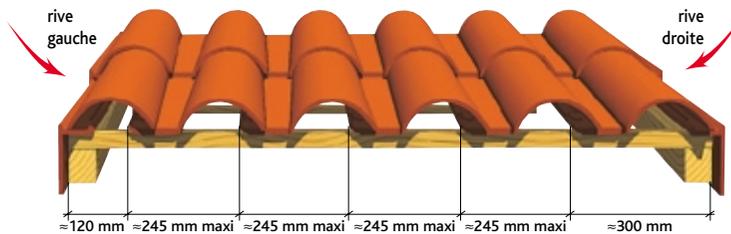


COUPES TRANSVERSALES AU NIVEAU DU LITEAU

Pose sans rives individuelles



Pose avec rives individuelles



Depuis février 2001, nouvelle détermination du sens des rives.

Prescriptions de pose

**Garantie
30 ans**

La garantie qui s'applique à ces matériaux est soumise au respect des règles de l'art et du Document Technique Unifié (DTU) en vigueur, édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Mise en œuvre selon les règles du DTU 40-21

NF

La tuile Omega 10 répond aux exigences de la Norme NF EN 1304.

Les caractéristiques certifiées par la marque NF sont l'aspect, les caractéristiques géométriques, la résistance à la rupture par flexion, l'imperméabilité (classe 1) et la résistance au gel (type C). Pour de plus amples informations, se référer aux documents en vigueur.

Ce produit a été fabriqué selon une organisation qualité conforme à la norme ISO 9002 certifiée par l'AFAQ.



Constat de
traditionnalité
n°5/40.21-32

Ventilation en sous-face de la couverture

D.T.U. 40.21. art. 4.7 (extrait).

La ventilation de la sous-face des tuiles et de leur support doit être assurée.

L'espace à ventiler sous couverture est constitué :

- soit par le volume du comble dans le cas d'une isolation disposée en plancher ;
- soit par la lame d'air contenue entre, d'une part la sous-face de la couverture et de son support, et, d'autre part, la face supérieure de l'isolant ou de l'écran disposés sous rampant.

Complémentaire, lors de la mise en œuvre d'un écran, la sous-face de celui-ci doit être également ventilée.

Section et répartition des orifices de ventilation de la sous-face de la couverture.

Suivant la configuration de la couverture, les sections totales des orifices de ventilation sont données dans le tableau ci-après, en fonction de la surface de la couverture projetée horizontalement et limitée aux locaux couverts.

Types de combles	Section totale «ventilation»
	$S = 1/5\ 000$
	$S = 1/3\ 000$
	$S1 = 1/5\ 000$ $S2 = 1/3\ 000$
	$S1 = 1/5\ 000$ $S2 = 1/3\ 000$

Section totale des orifices de ventilation.

Les sections totales des orifices de ventilation doivent être réparties par moitié entre partie basse du (ou des) versant(s) et, pour l'autre moitié, au voisinage du faîtage.

S caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre isolant et éléments de couverture.

S1 caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre écran et éléments de couverture.

S2 caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre isolant et écran.

Dispositions particulières et accessoires destinés à la ventilation de l'espace sous couverture.

Les jeux entre les tuiles ne permettant pas la ventilation nécessaire, celle-ci doit être assurée par une entrée d'air en partie basse et une sortie d'air en partie haute de la couverture, au moyen de systèmes de ventilation linéaires en faîtage et en égout, ou au moyen de tuiles de ventilation (chatières ou autres) disposées en quinconce sur une ligne haute et une ligne basse.

En égout.

Des orifices de ventilation sont constitués :

- dans le plan de la couverture, par des chatières des tuiles de ventilation, ou des orifices résultant de la forme géométrique des tuiles ;
- en façade ou en avancée de toit, par des grilles ou des fentes continues.

Dans le cas de fente, la plus petite dimension des orifices et au minimum de 10 mm. Dans le cas où cette dimension est supérieure à 20 mm, il doit être disposé un grillage à mailles fines destiné à s'opposer à l'intrusion des petits animaux.

En faîtage.

Les orifices de ventilation sont constitués :

- soit par des chatières, des tuiles de ventilation ou des orifices résultant de la forme géométrique des tuiles ;
- soit par un dispositif de ventilation continue ;
- soit par des ouvertures résultant de la forme géométrique des closoirs de faîtage.

Dans le cas de comble non aménagé en locaux occupés, les orifices de ventilation peuvent être constitués de grilles disposées en partie haute des pignons, si ceux-ci ne sont pas distants de plus de 12 m.

Isolation thermique des combles

D.T.U. 40.21. art. 4.6 (extrait). L'isolation thermique peut être disposée en plancher de comble ou, dans le cas d'occupation de ces derniers, sous rampant.

L'isolant ne doit jamais être en contact avec la sous-face des tuiles ou de l'écran de sous-toiture, et ce, compte tenu des variations éventuelles de l'épaisseur de l'isolant.

Il doit subsister un espace ventilé d'au moins :

- 20 mm entre la sous-face des liteaux et la face supérieure de l'isolant dans le cas des couvertures sans écran ;
- 20 mm entre la sous-face de l'écran souple tendu ou de l'écran rigide et la face supérieure de l'isolant dans le cas des couvertures avec écran.

Ecrans

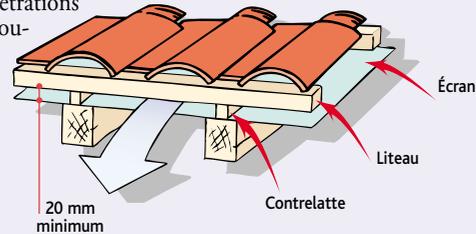
D.T.U. 40.21. art. 4.5 (extrait).

On entend par «écran», un élément généralement continu souple ou rigide, interposé entre le comble et la face interne des tuiles. L'écran doit permettre la fixation des liteaux supports des tuiles ainsi que les contre-liteaux destinés à assurer la ventilation de la sous-face de ces dernières, et pour lesquels les dispositions à respecter sont définies aux paragraphes ci-après.

Ecran souple.

L'écran est fixé tendu sur les chevrons et le niveau d'appui des liteaux est relevé par une contre-latte d'épaisseur minimale de 20 mm, clouée sur la face supérieure du chevron.

En égout, l'écran doit être raccordé de façon à ce que les eaux de fonte des éventuelles pénétrations de neige poudreuse soient reconduites à l'extérieur du bâtiment.



Mortiers

D.T.U. 40.21. art. 3.4 (extrait).

L'emploi de mortier de ciment courant n'étant pas admis, on distingue deux catégories de mortier, le mortier de chaux ou de ciment à maçonner et le mortier bâtard, destinés soit aux hourdages, soit aux filets ou aux solins.

Le mortier de ciment courant conduit à une rigidité trop importante des assemblages et à des risques de fissuration.

Se référer à l'article 3.4 pour dosages et utilisations.

Les avis techniques concernant les écrans souples de sous-toitures précisent les particularités de pose en matière :

- d'écartement maximal admissible des chevrons supports ;
- de valeur du recouvrement minimal des lés en fonction de la pente de la couverture.

La ventilation doit être assurée selon les dispositions du paragraphe 4.7.

Ecran rigide.

Ecran en bois ou en panneaux dérivés du bois. Afin d'assurer le passage de l'air, le plan d'appui des liteaux est relevé par un contre-liteau d'épaisseur de telle sorte qu'un espace de 20 mm minimum soit réservé sous les liteaux.

Protection contre la neige poudreuse

D.T.U. 40.21. art. 4.8 (extrait).

Dans le cas d'une couverture en éléments discontinus telle que celle faisant l'objet du présent cahier des clauses techniques, la protection contre la neige poudreuse ne peut être assurée par le seul assemblage des éléments entre eux. En conséquence il est nécessaire de recourir à l'emploi d'un écran (souple ou rigide) tel que défini au paragraphe 4.5 et en veillant à respecter les dispositions prévues aux paragraphes 4.5 et 4.6 si cet écran est disposé au-dessus d'un isolant thermique ; cela requiert une étude préalable de conception, notamment pour les ouvrages particuliers de couverture.

Les exigences vis-à-vis de la protection contre la neige poudreuse doivent être précisées dans des documents particuliers du marché.

Mise en œuvre

ZONE 1

Tout l'intérieur du pays ainsi que la côte méditerranéenne, pour les altitudes inférieures à 200 m.

ZONE 2

Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole.
Bande située entre 20 et 40 km de la côte, de Lorient à la frontière belge.
Altitudes comprises entre 200 et 500 m.

ZONE 3

Côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord sur une profondeur de 20 km, de Lorient à la frontière belge.
Altitudes supérieures à 500 m.

SITE PROTÉGÉ

Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction du vent.

SITE NORMAL

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).

SITE EXPOSÉ

Au voisinage de la mer :
le littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles ou presque îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres.

A l'intérieur du pays :
les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées (par exemple : Mont Aigoual ou Mont Ventoux) et certains cols.

Litonnage :

écartement des liteaux (face amont à face amont) :
≈ 400 mm ± 10 mm

Largeur utile : de 220 mm mini à 245 mm maxi.

Tableaux des pentes minimales

Les pentes minimales admissibles indiquées dans les tableaux ci-dessous sont données en mètre par mètre de projection horizontale et sont celles du support (et non celles de la tuile en œuvre).

sans écran		ZONES D'APPLICATION								
SITES	ZONE 1			ZONE 2			ZONE 3			
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
PROTEGE	0,22	0,26	0,27	0,24	0,28	0,30	0,27	0,30	0,35	
NORMAL	0,25	0,28	0,32	0,27	0,32	0,35	0,30	0,36	0,40	
EXPOSE	0,33	0,35	0,42	0,37	0,39	0,45	0,40	0,43	0,50	

avec écran		ZONES D'APPLICATION								
SITES	ZONE 1			ZONE 2			ZONE 3			
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
PROTEGE	0,19	0,22	0,23	0,21	0,24	0,26	0,23	0,26	0,30	
NORMAL	0,21	0,24	0,27	0,23	0,27	0,30	0,26	0,31	0,34	
EXPOSE	0,28	0,30	0,36	0,32	0,33	0,39	0,34	0,37	0,43	

Ces pentes sont valables pour les projections horizontales de rampants ci-après :

Colonne A : rampants jusqu'à 6,50 m de projection horizontale.
Colonne B : rampants supérieurs à 6,50 m et jusqu'à 9,50 m de projection horizontale.

Colonne C : rampants supérieurs à 9,50 m et jusqu'à 12 m de projection horizontale.

Pour les rampants supérieurs à 12 m de longueur de projection horizontale, nous consulter.

Les pentes définies dans les tableaux ci-avant s'appliquent à l'ensemble de la couverture. Toutefois, pour les coyaulures, les lucarnes ou les parties d'ouvrage ponctuelles conduisant à des pentes inférieures au minimum exigé en partie courante, une étanchéité complémentaire doit être mise en place.

Cette étanchéité doit être conçue de telle sorte qu'elle soit de nature à se substituer aux tuiles pour reconduire les eaux d'infiltration éventuelles à l'égout, toutes précautions étant prises par ailleurs pour maintenir la bonne ventilation de la sous-face des tuiles (voir D.T.U. 40.21 art. 4.7)

ZONE 1 au-dessous de 200 m

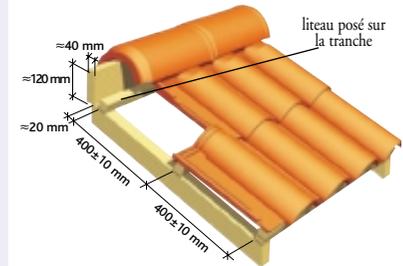
ZONE 2 entre 200 et 500 m

ZONE 3 au-dessus de 500 m

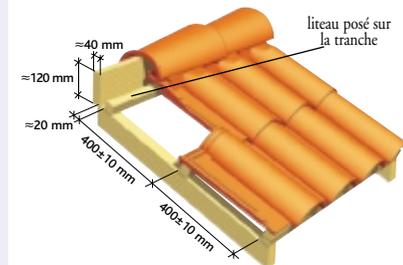
----- Lignes à 20 et 40 km de la mer

Compte tenu de l'imprécision de la carte, en particulier dans certaines parties où les différentes zones sont imbriquées, il convient de se référer aux définitions des zones indiquées ci-dessus qui seules font foi.

Pose des



Faîtière 1/2 ronde à emboîtement grand modèle et tuile sous-faîtière.



Faîtière conique et tuile sous-faîtière.

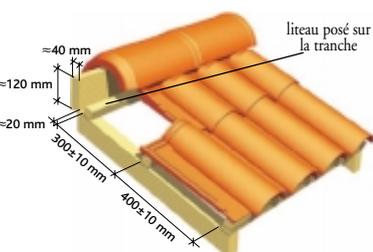


Fixation des tuiles en plain carré pour tenue au vent et à forte pente, par crochet "V2" Réf. CRV02.

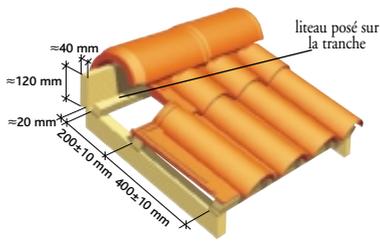


Fixation des tuiles du 1^{er} rang d'égout par crochet "V2" Réf. CRV02.

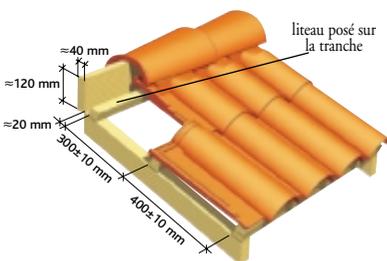
tuiles sous-faîtière



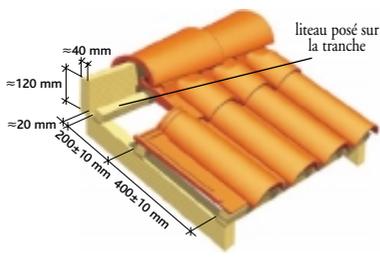
Faîtière 1/2 ronde à emboîtement grand modèle et tuile sous-faîtière 3/4 pureau.



Faîtière 1/2 ronde à emboîtement grand modèle et tuile sous-faîtière 1/2 pureau.



Faîtière conique et tuile sous-faîtière 3/4 pureau.



Faîtière conique et tuile sous-faîtière 1/2 pureau.

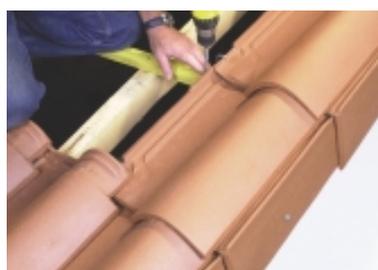
Fixation

DTU 40.21 art. 4.3 (extrait). La fixation est destinée à assurer le maintien de l'assemblage des tuiles entre-elles lorsque les effets du vent risquent d'en déranger l'ordonnement. La fixation minimale des tuiles, en partie courante, doit être exécutée suivant les cas indiqués dans le tableau n°4 du DTU 40.21 art. 4.3. Lorsque la couverture se trouve directement au-dessus de locaux ouverts, des dispositions doivent être prises pour éviter l'envol des tuiles. **EN RIVE ET À L'ÉGOUT, TOUTES LES TUILES SONT FIXÉES.**

LES ZONES DE VENT ET SITES CONSIDÉRÉS SONT CEUX DÉFINIS PAR LE MODIFICATIF N°2 (DÉC. 99) AUX RÈGLES NV 65.



Fixation des 1/2 tuiles en rive latérale gauche par vis et rondelle d'étanchéité.



Fixation des tuiles en rive latérale droite par crochet "V2" Réf. CRV02.



Pose du closoir d'égout, fixé par la tuile du 1^{er} rang, par crochet V2 Réf. CRV02. (Le liteau ou le bandeau d'égout n'est plus relevé pour éviter le basculement du 1^{er} rang de tuiles).



Fixation des rives individuelles et du fronton par vis et rondelle d'étanchéité.

Tuiles S^{te} Foy

Omega 10

Points singuliers

- Réalisation d'un faîtage à sec

Utilisation de tuiles sous-faîtière



La longueur du versant déterminera l'emploi de la tuile sous-faîtière (1 ou 3/4 ou 1/2 pureau). *Détail de pose "à la lyonnaise" avec découpe du bandeau de rive.*



Fixation des faîtières par crochet adapté au modèle, vissé dans lisse de rehausse.



Faîtage réalisé à sec avec tuiles sous-faîtière 1/2 pureau et faîtières 1/2 rondes à emboîtement grand modèle, ne nécessitant pas d'étanchéité complémentaire, sauf protection neige poudreuse.

Utilisation d'un closoir ventilé



Après mise en place du closoir ventilé, les faîtières sont fixées par crochet adapté au modèle, vissé dans la lisse de rehausse.



Faîtage réalisé à sec avec faîtières 1/2 rondes à emboîtement grand modèle et closoir ventilé, sans emploi de mortier.

- Réalisation d'un arêtier à sec

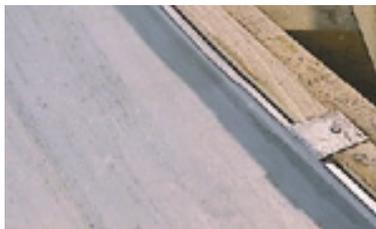


Après coupe des tuiles d'approche, fixation des "cassons" par vis, dans la lisse de rehausse. Mise en place d'une bande complément d'étanchéité et fixation des arêtiers par crochet adapté au modèle.



Arêtiers et about d'arêtier 1/2 rond à emboîtement grand modèle posés à sec avec closoirs d'arêtier gauches et droits "cassons", sans emploi de mortier.

- Réalisation d'une noue ouverte



Mise en place de la noue métal façonnée à relevés, contre liteau filant et patte de fixation.



Les tuiles sont tranchées biaisées parallèlement à l'axe de la noue.

- Utilisation de la tuile 3/4 ou 1/2 pureau



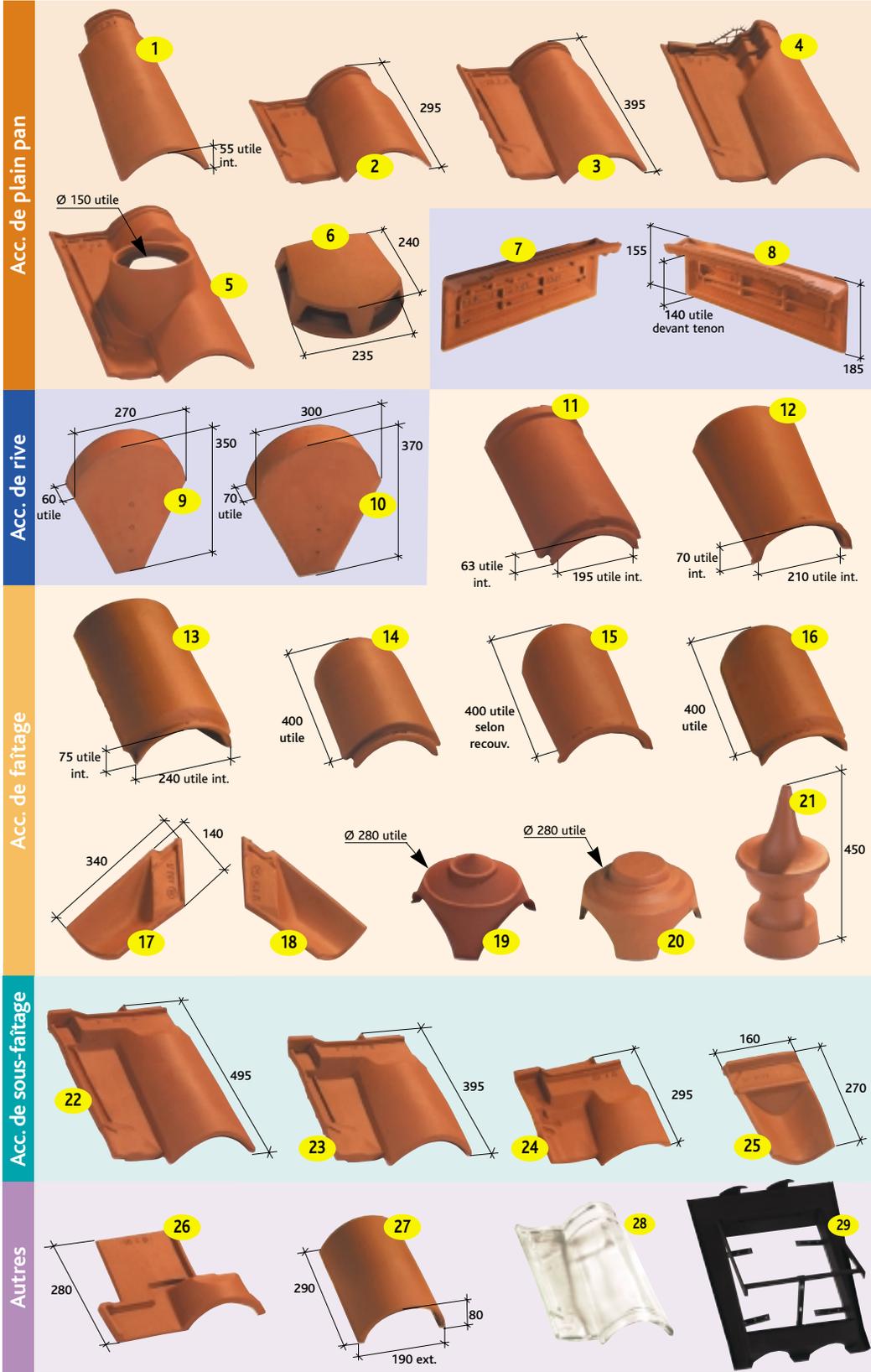
En fonction de la longueur du versant.



En décrochement d'égout.

Tuiles S^{te} Foy Omega 10

Accessoires



- 1 1/2 tuile Omega 10. Réf. 104.01
- 2 Tuile 1/2 pureau Omega 10. Réf. 104.10
- 3 Tuile 3/4 pureau Omega 10. Réf. 104.12
- 4 Tuile de ventilation Omega 10 (section avec grille = 33 cm²). Réf. 104.20
- 5 Tuile à douille Omega 10 Ø 150 utile. Réf. 104.32
- 6 Lanterne bi-section Ø 150 utile et Ø 120 utile. Section d'aération : 130 cm². Réf. 1000
- 7 Rive individuelle gauche à emboîtement Omega 10⁽¹⁾ (2,5 au ml). Réf. 104.40*
- 8 Rive individuelle droite à emboîtement Omega 10⁽¹⁾ (2,5 au ml). Réf. 104.41*
- 9 Fronton petit modèle pour faîtière 1/2 ronde et faîtière conique (petite ouverture). Réf. 803
- 10 Fronton grand modèle pour faîtières lisse, à bourrelet et conique (grande ouverture). Réf. 804
- 11 Faîtière/arêtier 1/2 rond à emboîtement grand modèle (2,5 au ml). Réf. 702
Crochet adapté : crochet F1-Réf CRP 702
- 12 Faîtière/arêtier conique à emboîtement S^{te} Foy (2,5 au ml) - jeu +0; -4 cm. Réf. 703
Crochet adapté : crochet F2-Réf CRP 703
- 13 Faîtière/arêtier lisse à emboîtement (2,5 au ml). Réf. 704
Crochet adapté : crochet F4-Réf CRP 704
- 14 About d'arêtier 1/2 rond à emboîtement grand modèle. Réf. 851
- 15 About d'arêtier conique à emboîtement S^{te} Foy. Réf. 852
- 16 About d'arêtier lisse à emboîtement. Réf. 853
- 17 Closoir d'arêtier gauche «casson» Omega 10⁽³⁾ (3 au ml) Réf. 104.143
- 18 Closoir d'arêtier droit «casson» Omega 10⁽³⁾ (3 au ml) Réf. 104.142
- 19 Rencontre grand modèle, 4 petites ouvertures rondes⁽⁵⁾. Réf. 905
4 grandes ouvertures rondes. Réf. 906
3 grandes ouvertures rondes. Réf. 908
- 20 Porte poinçon, 4 petites ouvertures rondes⁽⁵⁾. Réf. 930
4 grandes ouvertures rondes. Réf. 931
3 grandes ouvertures rondes. Réf. 934
- 21 Poinçon. Réf. 980
- 22 Tuile sous-faîtière Omega 10. Réf. 104.100
- 23 Tuile sous-faîtière 3/4 pureau. Réf. 104.103
- 24 Tuile sous-faîtière 1/2 pureau. Réf. 104.101
- 25 Closoir de faîtage «casson» Omega 10 (8 au ml). Réf. 104.140
- 26 Closoir d'égout Omega 10⁽⁴⁾ (4 au ml). Réf. 104.145 (non utilisable avec tuile 1/2 pureau)
- 27 Génoise⁽²⁾. Réf. 1090
- 28 Tuile en verre. Réf. VER 104
- 29 Châssis galvanisé. Réf. CHG 104
Passage intérieur : 480 x 560 mm.

Toutes les cotes sont exprimées en mm et sont données à titre indicatif.

(1) Fabrication en Nuancé Paille et Vieux Toits
(2) Fabrication en Rouge et Vieux Toits.
(3) Accessoire commun aux modèles Omega 10 et Omega 13.
(4) Fabrication en Rouge, Nuancé Paille et Vieux Toits.
(5) Non fabriqué en Vieux Toits

* Attention au sens des rives.

Tuiles S^{te} Foy

Omega 10



Omega 10 S^{te} Foy Vieilli Nuancé / Fond Rouge



Omega 10 S^{te} Foy Rouge Nuancé



Omega 10 S^{te} Foy Rouge



Omega 10 S^{te} Foy Vieux Toits



Omega 10 S^{te} Foy Nuancé Paille

IMERYS Toiture

Onze marques pionnières dans leurs régions unissent leurs forces pour affirmer leur position de leader dans la conquête de la tuile en terre cuite.

Avec IMERYS Toiture, nous sommes plus que jamais premiers dans la réponse à vos attentes esthétiques et techniques. Premiers dans vos exigences de nouveautés et de services. N°1 du marché de la tuile sur tous les toits de France.

L'AUBOIS

GELIS

GILARDONI

HUGUENOT

JACOB

PHALEMPIN

POUDENX

SANS

S^{te} GERMER

S^{te} FOY

WARDRECQUES



Tuiles S^{te} Foy - Site industriel de Quincieux
BP 47 - Zone industrielle - F 69650 Quincieux
Tél. : (33) 04 72 26 39 39 - Fax : (33) 04 78 91 17 67

